

AUTORISATION D'EXHUMATION

DP / LB 2025 - 036
Commune de TROUVILLE-SUR-MER
Cimetière de TROUVILLE-SUR-MER
Concession n° 981 de 15 ans
Dans la division 19 - Ligne 8 - Case 4
Délivrée le 17 septembre 1985
A Maître CAREL
Demeurant à l'époque rue de la Plage 14360 Trouville-sur-Mer

Le Maire de la commune de TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2213-40 à R. 2213/42;

Vu l'arrivée à expiration du délai de rotation de deux ans prévus par la loi en date du 8 novembre 1995, à l'effet de faire exhumer le corps de :

o Madame Yvonne, Marie, Mélina ALLOU décédée le 13 septembre 1985

et ré-inhumer dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R. 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise:

Monsieur Gérard CHEMIN, fossoyeur du cimetière de Trouville-sur-Mer, à faire procéder à l'exhumation et à la réinhumation du corps :

o Madame Yvonne, Marie, Mélina ALLOU décédée le 13 septembre 1985

Ces opérations auront lieu le Mercredi 5 février 2025 à 08h00 Elles seront terminées en dehors des heures d'ouverture du cimetière. La Police Municipale sera convoquée sur place à la moindre découverte d'objets précieux ou personnels et un procès-verbal sera dressé à la suite de ces opérations.

A TROUVILLE-SUR-MER, le 29 janvier 2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen ou sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de la présente notification